

**Le juste « prix » de la « terre promise » :**  
**Réflexion autour de la circoncision**

*« N'est-il pas étrange de nous voir défendre plus farouchement nos erreurs que nos valeurs ? »*

Gibran Khalil Gibran – *Le sable et l'écume*



Nous prions les auteurs ou détenteurs de droits d'illustrations qui n'auraient pu être contactés de nous en excuser, et nous les invitons à nous écrire.

Par Mohamed LOUIZI

## **Au commencement était la liberté ...**

Certains choix difficiles que l'on opère, à des moments précis de notre vie, impliquent tout naturellement, directement ou indirectement, l'avènement en avalanche d'autres choix coûteux, capitaux et déterminants pour notre devenir.

Depuis quelques années maintenant, le choix du questionnement systématique, permanent et inaltérable, m'accompagne. Je m'en félicite par ailleurs pour cette chance qui m'est offerte à un moment précis de mon existence, lorsque que bien d'autres, une majorité sans doute, refusent de prendre ce risque et préfèrent se soumettre volontairement à des réponses toutes faites, consomment des fatwas à la demande et se passionnent, naïvement, devant un prêt-à-pratiquer pseudo-religieux infantilisant.

Ce choix de vie, en dehors des effets secondaires indésirables qu'il a pu engendrer depuis, m'a permis, malgré tout, de reconquérir cette liberté de pensée concédée au fil des années précédentes, et d'être simplement moi-même, face à l'absurdité de certains dires et à l'intolérance de certains actes.

La vie ainsi menée se refuse alors à la routine et à la désespérance. Pas un jour ne se lève sans son lot d'interrogations restées sans réponses. L'espace de l'Inconnu s'accroît sans fin, et certaines affirmations, religieuses particulièrement, qui paraissaient hier vraies et immuables, se montrent aujourd'hui, sous les projecteurs d'un raisonnement critique assumé, moins évidentes.

Combien de questions refusons-nous de nous poser car paraissant douloureuses ? Combien de sujets tabous n'osons-nous pas briser et approcher par manque de courage intellectuel, et par crainte du blâme ou de la réprobation ? Combien de compromis maladroits avons-nous conclu, au mépris de nos convictions les plus intimes, sous l'effet de la peur de ce « Que dira-t-on » communautaire terrifiant ?

Une des questions qui me tourmente l'esprit depuis quelques temps, est cette tradition que l'on insiste à perpétuer à coup de « paires de ciseaux » et de « couteaux » bien aiguisés, assez souvent sans en connaître l'origine et dont le sens religieux exact

– s’il y en a un – nous échappe complètement : Il s’agit, vous l’avez compris, de la fameuse circoncision !

## **Circoncision : sixième pilier de l’islam ?**

Cette question, qui au départ, me paraissait secondaire et subsidiaire face à d’autres questions, tenues pour prioritaires, remonte aujourd’hui à la surface de mes préoccupations religieuses et intellectuelles. Elle représente à mon sens, et de manière très profonde, l’occasion rêvée me permettant de cerner, relativement, le sens que l’on donne, au sein d’une religion ou d’une communauté de foi ou d’un système de valeurs quelconque, à l’être humain, à son intégrité physique et à sa dignité de manière générale.

Confronté à cette question, dans un cadre familial, je me suis retrouvé subitement désarmé de toutes explications tangibles et fondées, autre que celle que je connaissais par la force des choses, puisque moi-même ayant subi – tradition oblige – la circoncision à mon enfance.

Cette explication, que je juge d’emblée expéditive et loin d’être convaincante, consiste à dire que la circoncision est, avant tout, un acte de foi, de soumission à la volonté divine et une marque de fidélité et du respect de la présumée tradition (*Sunnah*) du prophète Mohammad : Un point, c’est tout !

Être musulman, dans l’optique de cette explication veut dire, entre autres et surtout être circoncis ! Se convertir à l’Islam à l’âge adulte, que ce soit après des années de sincère quête spirituelle, ou simplement pour pouvoir partager des sentiments d’amour avec une âme-sœur musulmane, en se protégeant ainsi de la « foudre » communautaire, c’est aussi accepter de se faire opérer, nécessairement, le bas-ventre, comme preuve de bonne foi et de bonne conduite !

Comme si la foi en l’Unique, ne peut être valide et bénie qu’avec cet acte chirurgical douloureux et dépourvu, assez souvent, de toute raison médicale recevable. Et comme si l’épanouissement spirituel du cœur passait inévitablement par la mutilation, fort heureusement partielle, du sexe !

## **Le silence du Coran !**

La surprise est d'autant plus étonnante lorsque que l'on découvre le silence total et absolu du Coran à propos de cette question précise. Pas un mot, pas une phrase, pas un signe, pas un verset, pas une sourate n'a ordonné ou recommandé explicitement une pratique, se voulant religieuse, qui demeure très répandue dans le monde musulman, mais aussi parmi la diaspora musulmane en France, en Europe et ailleurs.

Chercher du côté du Coran, à ce stade d'examen, n'est pas anodin. Car, il s'agit, en effet, de consulter d'entrée de jeu, le Texte fondateur sur lequel, depuis des siècles, s'est constituée une communauté supranationale de foi, et pas des moindres !

Ce Texte, considéré aussi comme étant la première source du droit musulman, a traité de diverses questions, capitales et secondaires, en allant parfois dans des détails des plus subtiles. En revanche, au sujet de la circoncision, faut-il encore le rappeler, nulle trace. Le terme circoncision (*khitan* en arabe ختان) n'y figure pas !

D'ailleurs, le Coran ne se définit-il pas comme étant complet : « **Nous n'avons rien négligé dans le Livre** »<sup>(1)</sup> ? Comment explique-t-on son mutisme au sujet de la circoncision ?

## **Tartuferie des mollahs !**

Les défenseurs de cette pratique ont un autre avis contredisant ce constat, au demeurant, manifeste. Habités à faire dire au Texte ce que lui-même ne dit pas, ils essayent d'interpréter, à leurs manières, trois signes coraniques en faveur de la circoncision, mais en vain !

Ces trois signes sont :

Premièrement : « **Lorsque le Seigneur éprouva Abraham par des paroles et que celui-ci les eut accomplies, Dieu dit : « Je vais faire de toi un guide pour les hommes ». Abraham dit : « Et pour ma descendance aussi ? » Le Seigneur dit : « Mon alliance ne concerne pas les injustes »** »<sup>(2)</sup>. Ce signe, qui ne traite pas de la circoncision, devient d'un coup de baguette magique : « **Lorsque le Seigneur éprouva Abraham par [la circoncision] ...** » !

Car «des paroles », que le Coran n'a pas dévoilé le contenu dans ce passage pour des raisons qui lui sont propres, se voient par des illuminés de la langue arabe et de l'exégèse coranique, interprétées comme étant le synonyme précis, ou presque, de la « circoncision » !

Abraham aurait donc mérité, suivant cette interprétation, le statut de « guide » pour les humains, uniquement parce qu'il aurait accepté de s'automutiler une partie de son organe génital ! Et non pas parce qu'il était, à cette époque de l'histoire ancienne, comme en témoigne le Coran à plusieurs reprises, au summum d'une rationalité éclairée par la foi en l'Unique, ou parce qu'il était animé par une aspiration inaltérée de paix, et par une volonté acharnée de lutte pacifique, constante et permanente, contre toutes les formes d'injustice, d'asservissement et de sacrifice odieux de l'humain sur l'autel des idoles !

Un texte qui parlait au départ d'Abraham, ce grand homme de l'histoire, de ses qualités morales, de sa noblesse d'esprit, et de sa lutte depuis tout jeune pour la Justice et pour la Paix, devient à l'arrivée un texte de droit musulman, légitimant une pratique à fortiori illégitime, injuste et injustifiable. Comment ces illuminés du langage en sont-ils arrivés à cette conclusion ferme ? Dieu seul le sait !

Deuxièmement : ***Nous t'avons ensuite révélé : « Suis la religion d'Abraham, un vrai croyant. Il n'était pas au nombre des polythéistes »***<sup>(3)</sup>. En s'appuyant sur l'interprétation arbitraire du signe précédent, les partisans de la circoncision voient dans ce deuxième texte une sorte de « logique » qui va de soi.

Pour eux, ce texte ordonne au prophète Mohammad, de suivre l'exemple du prophète Abraham qui aurait été éprouvé par « des paroles » – par la circoncision nous dit-on. Ainsi, le tour est joué !

Être musulman aujourd'hui comme hier suppose, comme le veut cette « logique » téméraire, suivre la religion de Mohammad qui lui-même aurait suivi, par obéissance à cet ordre divin, la religion d'Abraham qui serait basée, essentiellement, non pas sur le refus de tout polythéisme multi-facettes comme le dit le Coran, mais sur l'acte de la circoncision (des paroles !), comme preuve et synonyme d'alliance avec le Seigneur. « Religion d'Abraham » et

« circoncision » deviennent en définitif, et plus que jamais, de vrais synonymes !

Troisièmement : ***Teinture de Dieu ! Qui peut, mieux que Dieu, donner cette teinture ? Nous sommes ses serviteurs*** »<sup>(4)</sup>. Quant à ce troisième signe coranique, l'expression « teinture de Dieu » a été interprétée elle aussi par « circoncision », après qu'elle ait été coupée et isolée de son contexte phrastique global.

S'il s'agit bien de « teinture de Dieu », pour désigner la « circoncision » dans ce signe coranique, cela revient à dire que « circoncision » représente quelque chose que Dieu, de part sa volonté et sa sagesse, a donné et a façonné par ses propres mains. Comme la création des organes, des cheveux,... par exemple. Or, ce n'est pas le cas ! La circoncision, telle qu'elle est connue et pratiquée de nos jours, n'est pas innée avec l'homme. Elle ne représente pas l'œuvre créatrice de Dieu mais l'action du circonciseur. Elle ne peut être donc sa « teinture » !

Par ailleurs, pourquoi ne pas voir en cette expression « teinture de Dieu », un pur sens spirituel, exprimant un état d'âme, une manière d'être et de se comporter, caractérisant tous celles et ceux qui espèrent et attestent d'une foi profonde en l'Unique, depuis Abraham au minimum ?

Pourquoi « teinture de Dieu » ne signifierait-elle pas simplement « confession d'Abraham », qui s'est constituée, non pas autour de la circoncision, comme élément matériel central, mais autour de l'unicité de Dieu, comme soubassement spirituel et théorique fondamental, sur lequel se construit, par la suite, l'idée d'égalité humaine ?

Autrement dit, unicité de Dieu, outre son sens spirituel primaire, revêt un sens social et politique (et non pas politisant !). Puisque croire en un Dieu Unique et Transcendant, veut dire aussi barrer la route, au nom de cette foi, devant tout humain – qu'il soit roi, calife, président, rabbin, curé, mollah, cheikh, ... – se hissant dans le rang de Dieu et se prétendant être au-dessus des autres humains, comme l'a bien montré par ailleurs l'attitude tenace d'Abraham, tout au long de sa vie, et sa lutte pour la dignité humaine, dans un contexte marqué jadis par une idolâtrie obsessionnelle et tyrannique.

Dans l'esprit de cette unicité, personne n'est au-dessus de personne et personne n'est au-dessus de la loi. Tous humains, donc tous égaux. Ainsi, la démocratie pourrait s'installer, sans déclarer nécessairement la mort de Dieu, mais tout simplement, en annonçant la naissance de l'humain affranchi, promis autrefois par toutes les prophéties successives.

Pour quelles raisons a-t-on vu en « teinture de Dieu » un sens purement matériel, consistant à marquer et à graver, pour toujours, par un signe relativement discret, les garçonnets dans leurs propres chairs après leur naissance ? Et ce, sans leur demander aucune autorisation préalable, sans leur expliquer les motifs d'une telle intervention chirurgicale, qui pour le rappel, mutule un organe en bonne santé. Ce marquage obligatoire leur impose en définitif, l'appartenance identitaire à un groupe ethnico-religieux et à une communauté bien définie. Ce qui est contraire, non seulement aux principes élémentaires de l'Etat de droit et des libertés, mais aussi, aux fondamentaux de la liberté de croyance et de conscience, garantie à tout un chacun, qu'il soit petit ou grand, et dont le Coran affirme et défend texte et âme.

Si « teinture de Dieu » signifie « circoncision », comme le veut l'exégèse dominante, pourquoi Dieu le Sage Créateur, ne nous a-t-il pas créés, à l'origine, circoncis ? Pourquoi a-t-il créé l'homme avec un prépuce malheureux superflu, qui tantôt paru tantôt coupé, seulement quelques jours, ou quelques mois, suivant la naissance ?



Nous prions les auteurs ou détenteurs de droits d'illustrations qui n'auraient pu être contactés de nous en excuser et nous les invitons à nous écrire.

Et si circoncision ne signifiait pas « teinture de Dieu » comme on veut nous le faire croire depuis au moins quelques siècles, mais au contraire, elle signifierait « teinture du rabbin » chez les juifs, « teinture du mollah » chez les musulmans, « teinture du marabout » chez certaines communautés africaines, et hélas, « teinture du médecin » au pays des droits de l'homme et du citoyen ? Ce médecin qui, en pratiquant la circoncision sur des garçonnetts sans leurs avis et sans raisons médicales avérées, oublie visiblement, pour ne pas dire trahit, ses engagements éthiques et déontologiques. Et qui, pour des raisons d'appartenance religieuse, peut-être, ou pour une simple recherche du profit matériel, viole le sermon d'Hippocrate (460 – 356 avant J.C.) et viole, par-dessus tout, des droits fondamentaux de l'enfance : le droit au choix, le droit d'être protégé contre toute maltraitance et contre toute atteinte à l'intégrité au sens le plus large ?

## **S.O.S. *hadiths* !**

Les militants musulmans en faveur d'une telle pratique, et malgré toutes leurs tentatives douteuses, n'avaient pas l'air très satisfaits de leurs illusions linguistiques et interprétatives, appliquées au texte coranique.

Ils avaient compris, bien avant tout le monde, qu'un lapin qui sort du chapeau d'un illusionniste ne serait jamais un vrai lapin ; et qu'une interprétation illusoire finirait certainement, un jour, par atteindre sa limite de l'impertinence et de la turpitude.

Il fallait dès lors que ce vide juridique, constaté dans le Coran, concernant la question de la circoncision, soit rempli, coûte que coûte, par d'autres arguments se voulant soi-disant solides, et un peu plus convaincants que les précédents. Et nous voilà à nouveau face à tout un arsenal de *hadiths* explicites mais autant douteux qu'obscurs !

Il est écrit dans les supposées « Authenticités de *Al-Bukhari* » que selon le fameux *Abou Hourayra*, le prophète Mohammad aurait dit : « **Abraham s'était circoncis à l'âge de quatre-vingts ans à (ou avec) *al-Qaddûm*** »<sup>(5)</sup>. Certains exégètes ont interprété « *al-Qaddûm* » comme étant le nom du lieu dans lequel Abraham aurait opéré sa propre circoncision. D'autres l'ont interprété comme étant l'instrument avec lequel cette circoncision a été accomplie. Ainsi, Abraham se serait circoncis, à en croire cette deuxième interprétation, à l'âge de quatre-vingts ans ... à coup de « hache » !

Pas la peine de chercher d'où le prophète Mohammad aurait eu cette information, concernant la circoncision de son arrière grand-père, puisque dans la révélation coranique, celle-ci n'y figure pas !

Au sujet de la circoncision du prophète Mohammad, la divergence est de taille. Dans son livre « **Circoncision, le complot du silence** » Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, résume les différents avis à ce sujet : « Certains estiment que Mahomet serait né circoncis. Mahomet aurait dit à cet effet : *'Ma noblesse auprès de Dieu se manifeste par le fait que je suis né circoncis et que personne n'a vu mes organes sexuels'*. D'autres estiment que Mahomet a été circoncis par l'ange Gabriel. D'autres pensent qu'il a été circoncis au septième jour par son grand-père *Abd Al-Mutalib*. Enfin d'autres disent qu'il est né incomplètement circoncis et que son grand-père pourrait avoir complété sa circoncision. Si Mahomet avait été réellement circoncis, une telle contradiction n'aurait pas eu lieu. Signalons ici qu'*Ibn Ishaq* (d. 767) et *Ibn Hisham* (d. 828), les deux biographes de Mahomet, ne disent rien de sa circoncision. Certains estiment que la circoncision masculine est obligatoire pour le musulman du fait que Mahomet a circoncis ses

deux petits-fils *Hassan et Hussayn*, au septième jour. Mais ceci n'est rapporté que par les recueils chiïtes. Les six recueils sunnites accrédités, le recueil d'*Ibn Hanbal* (d. 855) et les deux biographes susmentionnés de Mahomet ne disent rien »<sup>(6)</sup>!

D'autres *hadiths* mentionnent que la circoncision fait partie des lois de la nature (*Sunnan al fitrah* en arabe). Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, après avoir cité plusieurs sources sunnites des différents récits au sujet de ces lois, conclut en disant : « On relève de ces récits que les lois de la nature sont passés de 3, à 4, à 5 et enfin à 10 [couper les moustaches, laisser pousser la barbe, se curer les dents, inhaler de l'eau, se couper les ongles, se laver les jointures des doigts, s'épiler les aisselles, se raser le pubis, nettoyer le reste des selles et de l'urine, se gargariser]. Aucun d'eux ne mentionne la circoncision. Ensuite les narrateurs ont remplacé un mot par un autre. Ainsi, un récit rapporté par Abou Hourayra (!) dit : « Cinq font partie de la nature (*fitrah*) : se circoncire, se raser le pubis, s'épiler les aisselles, se couper les angles et les moustaches ». D'autres récits ont échangé se laver les jointures des doigts par se circoncire, etc. »<sup>(7)</sup>

D'autres *hadiths* controversés, attribués au prophète Mohammad, motionnent le caractère obligatoire de la circoncision : « **Celui qui se convertit à l'Islam doit se circoncire même s'il est âgé** » ; « **L'incirconcis ne peut être laissé dans l'Islam jusqu'à ce qu'il se circoncise, même s'il atteint quatre-vingts ans** » ; « **on sacrifie pour le nouveau-né et on le circoncis au septième jour** », « **la circoncision est une Sunnah pour les hommes et une Makrumah pour les femmes** » ... etc.<sup>(8)</sup> A noter, que le terme « *Sunnah* » dans ce dernier *hadith* veut dire tradition du prophète ayant un caractère obligatoire, et « *Makrumah* » signifie acte méritoire.

Une telle abondance de textes attribués au prophète, révèle l'acharnement des anciens, tout comme certains contemporains, pour combler le vide juridique constaté dans le Coran à ce sujet.

Ces mêmes textes sont loin d'être considérés, d'ailleurs, par les critiques des *hadiths* comme fiables et authentiques sauf quelques-uns – mais encore faut-il qu' « authentique » veut dire quelques choses d'authentique. Cependant, cette pratique continue de faire son chemin et ne semble pas être prête à disparaître de nos jours. Pire encore, certains se basent sur ces

*hadiths* pour imposer cette pratique et légitimer la mise à mort de celui qui, tout en étant musulman, refuse de se circoncire !

De l'imam *Al-Tahhawi* (d.933) jusqu'au *cheikh Youcef Al-Qaradawi*, en passant par et *Al-Nazawi* (d. 1162), *Ibn Mawdud Al-Musili* (d. 1284) et l'ex-cheikh d'Al-Azhar *Jad-al-Haq* (d. 1996), tous considèrent la circoncision, du moins masculine, comme étant obligatoire ! Et gare à celui qu'il la refuse ou qu'il la met en cause. Qu'il soit un individu ou un groupe, une mise à mort systématique ou après un certain délai, lui serait réservé <sup>(9)</sup>!

Et pourtant, le Coran ne dit rien à ce sujet ! D'ailleurs, la circoncision est-elle en harmonie avec la vision et la philosophie propre au Coran concernant l'être humain et sa création ?

## **Mutuler le prépuce, c'est altérer la création !**

Pour tenter de répondre à cette question, il faut rappeler que le Coran dit : « **C'est lui [Dieu] qui vous façonne dans le sein de vos mères comme il le veut** »<sup>(10)</sup>. La circoncision n'est-elle donc pas une altération de la création et de la volonté divine ? Pourquoi Dieu le Créateur, ne nous a-t-il pas façonnés circoncis à l'origine, et de manière égalitaire, dans les utérus de nos mères ?

Il dit : « **Notre Seigneur ! Tu n'as pas créé tout ceci en vain !** »<sup>(11)</sup>. Il dit aussi : « **Nous n'avons pas créé en vain le ciel, la terre et ce qui se trouve entre les deux, contrairement à ce que pensent les incrédules** »<sup>(12)</sup>. Par conséquent, le prépuce entourant le gland, a-t-il été créé en vain et sans aucune utilité ? Le mutuler du corps du nouveau-né, sept jours ou quelques mois après sa naissance, n'est-il pas une manière explicite de contester sa création par le fait ? Ceci, n'est-il pas une affirmation, par un acte chirurgical douloureux, que Dieu l'a créé en vain, et que le pieux circonciseur n'intervient justement, que pour corriger cette supposée erreur de conception divine ? Ce prépuce coupé, avec ses milliers de cellules vivantes, de terminaisons nerveuses et de veines, n'a-t-il aucun rôle à jouer dans l'équilibre du corps, dans la protection du gland et dans la jouissance sexuelle, pour qu'il soit mutilé de la sorte, en l'absence de tout motif médical sérieux ?

Le Coran dit : « **Toute chose est mesurée par Lui [Dieu]** »<sup>(13)</sup>. La création de cette chose qui s'appelle « prépuce » a-t-elle échappé à cette mesure divine ?

Le Coran dit : « **Il [Dieu] vous a modelé selon une forme harmonieuse** »<sup>(14)</sup>. Il dit aussi : « **Ô toi homme ! Comment donc as-tu été trompé au sujet de ton Noble Seigneur qui t'a créé puis modelé et constitué harmonieusement ; car il t'a composé dans la forme qu'il a voulu** »<sup>(15)</sup>. Il dit aussi : « **Oui, nous avons créé l'homme dans la forme la plus parfaite** »<sup>(16)</sup>. Le prépuce, ne fait-il donc pas partie de cette forme harmonieuse et parfaite que crée Dieu à chaque instant ? Le couper, ne déforme-t-il pas cette création qui est, par définition, très mesurée ?

Le Coran dit : « **Satan dit : " Oui, je prendrai un nombre déterminé de tes serviteurs, je les égarerai et je leur inspirerai de vains désirs ; je leur donnerai un ordre et ils fonderont les oreilles des bestiaux ; je leur donnerai un ordre et ils changeront la création de Dieu". Quiconque prend Satan pour patron, en dehors de Dieu, est irrémédiablement perdu** »<sup>(17)</sup>. Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, écrit à la marge de ce dernier signe coranique : « Si nous considérons que la circoncision, tant masculine que féminine, est la mutilation d'un organe sain irremplaçable qui joue un rôle indéniable dans la protection du gland et dans la relation sexuelle, nous devons admettre que cette pratique viole le Coran. Bien plus, le dernier verset cité, considère le fait de fendre les oreilles des bêtes comme une obéissance au Démon ; que dire alors du fait de s'attaquer à l'intégrité physique de l'être humain ?! »<sup>(18)</sup>. Que dire alors du fait de mutiler une partie saine du corps d'un enfant ? Une mutilation que l'on fête joyeusement, tout en ne prêtant aucun intérêt à la souffrance gratuite de l'enfant mutilé !

Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres, la circoncision ne peut être la volonté de Dieu, au moins du point de vue coranique. Son absence dans ce texte et les contradictions qu'elle incarne et engendre à l'égard de son esprit, pose la question de savoir son origine exacte ? Et de savoir aussi comment les "musulmans" l'ont adopté, petit à petit, tout au long de leur histoire ?

**Ces musulmans soumis au Talmud !**

Depuis que j'ai écrit le texte sur *Abou Hourayra*, « **Il était une fois ... un inféodé sur le chemin de Damas !** », je me rends compte, de plus en plus, de la profonde influence talmudique et biblique sur la connaissance religieuse islamique, diffusée et écrite sous forme de *hadiths* ou d'exégèse, après la mort de Mohammad. Rappelant que pro-circumcision se basent essentiellement sur les *hadiths* attribués au prophète et non pas sur un texte explicite du Coran.

Il s'agit, sans doute, d'une influence intégralement voilée, qu'il faut essayer de détecter, d'analyser, de comprendre et d'expliquer, sans pour autant, sombrer nécessairement dans la théorisation d'un quelconque complot juif ! Car tout simplement, les religions, un peu comme les humains, s'influencent mutuellement quand elles se rencontrent dans un même espace géographique – le cas du Judaïsme et de l'Islam à Médine – et parfois même, sans se rencontrer. Les parois religieuses ne sont pas si hermétiques comme nous puissions l'imaginer. L'échange interreligieux reste inévitable !

Dans le chapitre 8 de l'étude susmentionnée sur *Abou Hourayra*, j'avais écrit ceci : « On s'aperçoit très vite, en effet, de l'influence, directe ou indirecte, de *Kaâb Al Ahbar* sur *Abou Hourayra* à la lecture de nombreux *hadiths* présumés « authentiques », signés et rapportés par ce dernier. Ces *hadiths*, en vulgarisant les croyances talmudiques, témoignent de l'ampleur de la pénétration ancestrale de nombreux concepts et traditions israélites, jusque dans l'inconscience collective de ladite communauté musulmane, qui reste majoritairement animée par la culture religieuse diffusée en grande partie, à travers ces mêmes *hadiths* ».

Depuis, je n'ai pas changé d'avis, bien au contraire. *Kaâb Al Ahbar*, ainsi que d'autres israélites, convertis à l'islam ou non, de l'époque prophétique et post-prophétique, ont joué le rôle de passerelle entre des concepts juifs et des écrits de la Torah d'un côté, et la littérature islamique naissante, de l'autre.

Ils ont compté sur des personnes habiles comme *Abou Hourayra*, qui lui-même faisait de ses relations intimes avec des hébraïques sa fierté, et reconnaissait ces liens sans complexe. Ils comptaient aussi sur bien d'autres narrateurs musulmans, pour faciliter cette contagion conceptuelle et la rendre plus subtile et admise par les

musulmans. Idée reconnue et partagée, aujourd'hui comme hier, par de nombreux chercheurs, tant juifs que musulmans.

## **Aux origines d'une violence : témoignage d'un juif d'Israël !**

En 1933, Israël Ben ZEEV (*Abu Zuaïb* en arabe – أبو ذؤيب إسرائيل بن زئيف), alias Israël WOLFSON, a soutenu dans une université allemande une thèse de doctorat, traitant de l'impact évident des concepts juifs sur la tradition et la littérature islamique, en prenant l'exemple de Kaâb Al Ahbar et de ses empreintes reconnaissables sur tout l'héritage religieux islamique.

Il a aussi écrit et publié une « **Histoire des juifs dans les pays arabes à l'époque préislamique** » (en anglais). Il était enseignant des langues sémitiques dans des universités égyptiennes et ami intime de l'écrivain et grand homme de lettres *Taha Hussein*. Il supervisa l'enseignement de la langue arabe en Palestine sous le mandat britannique. En 1940, il a été convoqué par **Israeli national committee** pour devenir premier responsable de l'apprentissage de la langue arabe dans les écoles juives. Après la création de l'Etat sioniste en 1948, il est devenu inspecteur académique de l'apprentissage de l'arabe dans les écoles israéliennes jusqu'au 1965.<sup>(19)</sup>

Cette thèse, publiée pour la première fois à Frankfort en 1933, a été publiée à Jérusalem en 1976 sous le titre : « **KA'AB AL AHBAR, Jews and Judaism in the Islamic Tradition** ». Le texte arabe de cette thèse, a été révisé et préfacé par *Mahmoud ABBASSI*, grande figure palestinienne, qui, outre sa riche production littéraire, était conseiller du ministre de l'éducation national palestinienne jusqu'au 1977.

Dans cette thèse, Israël WOLFSON retrace la vie de Kaâb Al Ahbar, pas à pas, depuis son arrivée à Médine, après avoir quitté le Yémen dont il fut originaire, jusqu'à sa mort. En insistant sur sa loyauté et son alliance à *Muawiya*, le fondateur de l'empire omeyyade et du sunnisme politique qui s'en est découlé.

Ce qui m'intéresse dans cette thèse, se sont les affirmations d'Israël WOLFSON à l'endroit de *Kaâb Al Ahbar*. En effet, en maîtrisant les langues sémitiques, entre autres l'arabe et l'hébreu,

en connaissant l'histoire et la littérature arabe et juive, et en étant soi-même, de confession juive, donc un fin connaisseur des fondements et des concepts du judaïsme, WOLFSON a marié tout ceci pour produire un concentré, fort documenté de la vie de Kaâb et de son influence avérée sur la diffusion et l'écriture des *hadiths* présumées prophétiques. Et ce, en se basant essentiellement sur des références historiques accrédités chez les sunnites comme chez les chiites.

WOLFSON, commence sa thèse par un inventaire des personnalités juives connues, qui ont marqué l'époque prophétique et post-prophétique. En se référant à sa thèse, certains juifs se sont convertis sincèrement et totalement à l'islam. D'autres l'on fait de manière partielle, en mettant un pied dans l'islam et en gardant l'autre dans le judaïsme. Et d'autres se présentaient publiquement musulmans convertis mais qui, en réalité, n'avait jamais renié leur religion d'origine. *Kaâb Al Ahbar* faisait partie de cette troisième catégorie !

Israël WOLFSON écrit : « Nous considérons *Kaâb Al Ahbar* comme la personnalité juive la plus importante qui n'est jamais rejoint les rangs de l'islam, pendant le premier siècle de l'hégire. Il est aussi le plus influent sur ce nouvel environnement qu'il avait choisi.

Parmi ces juifs convertis, on trouve *Abdallah ben Salam* qui était naïf, doux et qui ne cherchait pas à jouer un quelconque rôle dans les affaires importantes de l'époque. On trouve aussi *Wahb Ibn Mounabih* qui était un expert des religions anciennes et nouvelles. Jouissant d'une connaissance étendue qui lui a permis d'écrire plusieurs livres et d'influer fortement, par la suite, sur les écritures des savants musulmans du deuxième siècle de l'hégire. On trouve aussi *Abdallah Ben SABA'A*. Celui-ci était à la fois orateur impressionnant et dangereux conspirateur, excellent dans l'art de gestion des complots et de l'impulsion des séditions. Il était l'ennemi juré d'*Uthman Ibn Affane* – le troisième calife – et l'ami loyal d'*Ali Ibn Abi Taleb* – le gendre du prophète... Tous étaient juifs d'origine. Certains parmi eux annonçaient, au grand public, leur ancienne judaïté sans complexe. D'autres ont préféré rester silencieux au sujet de leur intime loyauté au judaïsme. En apparence, ils se montraient convertis à l'islam mais en réalité, ils ne pouvaient se défaire de leur patrimoine juif ni de s'affranchir de l'appartenance à leur communauté.

A la différence de tous ceux-là, il y avait Kaâb Al Ahbar qui fut demeuré juif du berceau jusqu'à la tombe ! Il était imprégné profondément par la mentalité juive, à tel point, qu'il donnait l'impression qu'il n'avait jamais quitté la religion de ses ancêtres. Il regardait et appréhendait l'islam à travers son œil de juif. Il ne tranchait toutes les questions religieuses qui lui sont posées, au sein de la communauté musulmane, qu'après avoir plongé complètement dans la littérature israélite, pour y puiser ses réponses. Sa conversion n'était, en vérité, qu'une conséquence directe et une évolution normale de son séjour dans les pays arabes ... Kaâb ne trouvait aucune contradiction entre sa nouvelle religion et la religion de ses ancêtres juifs et il n'avait jamais soupçonné les rabbins d'aucune falsification des versets de la Torah, à la différence d'autres juifs convertis comme *Abdallah ben Salam* et *Mohammad ben Kaâb Al Koradhi*, qui eux, soutenaient l'idée selon laquelle, le rabbinat juive a bel et bien falsifié certains versets à des fins précises ...

Kaâb n'a jamais caché sa judaïté, et personne ne lui a jamais critiqué à cause de cela. Au contraire, après l'annonce officielle de sa conversion, il continuait à porter avec lui la Torah qu'il lisait ainsi que le Talmud, devant les foules regroupées dans les mosquées pour écouter et admirer ses histoires, et même dans le conseil du calife,. C'est pourquoi il est considéré comme le grand « cheikh des cheikhs » de son époque. Celui qui a orienté les sciences dites islamiques vers la direction de la littérature israélite ...

Kaâb expliquait les signes coraniques, les plus difficiles, par des histoires empruntées de la Torah, du Talmud et des légendes juives. Ces explications ont connu une large diffusion entre les compagnons du prophète et ceux qu'ils les ont suivi, et elles sont devenues la base même sur laquelle s'appuyaient les exégètes du Coran ... »<sup>(20)</sup>

Israël WOLFSON rajoute : « Kaâb était très estimé par certaines compagnons comme *Abdallah ibn Abbas*, *Abou Hourayra* et *Abdallah ibn Amr Ibn Al'As* qui plaçaient en lui leur confiance. Ceux-là s'appuyaient sur ses avis, à forte coloration juive, non seulement en ce qui concerne les thèmes de la Torah et du Talmud, mais aussi, en tout ce qui touche à l'exégèse d'autres signes coraniques. »<sup>(21)</sup>

Concernant les liens de Kaâb avec des rapporteurs de *hadiths*, attribués au prophète Mohammad, WOLFSON écrit : « *Abdallah Ibn Abbas* était l'un des compagnons qui ont été le plus influencé par les connaissances israélites de manière générale, et par celles de Kaâb Al Ahbar en particulier »<sup>(22)</sup>. Par ailleurs, entre *Kaâb* et *Abou Hourayra* les liens étaient intimes et très prononcés<sup>(23)</sup>. Les conclusions de notre étude de la biographie d'*Abou Hourayra* rejoignent, en grande partie, les informations affirmées par Israël WOLFSON dans sa thèse.

Ces affirmations, qui sont intégralement vérifiables par un simple examen des sources sunnites accréditées, ont une particularité significative. Elles ne sont pas l'œuvre d'une personne qui croit en la théorie du complot juif ancestral, visant à corrompre et à détruire de l'intérieur la religion musulmane, mais au contraire, elles représentent les résultats de quelques années de recherche menée par une personnalité juive contemporaine, et pas n'importe qui !

En définitif, il est imprudent de déconsidérer l'impact des juifs de l'époque prophétique et post-prophétique sur ce que l'on appelle désormais l'héritage religieux islamique : *hadiths*, exégèses, *fiqh*, littérature,... Comme il est imprudent aussi de considérer ce même patrimoine comme étant le fils naturel, légitime et pur de la révélation coranique.

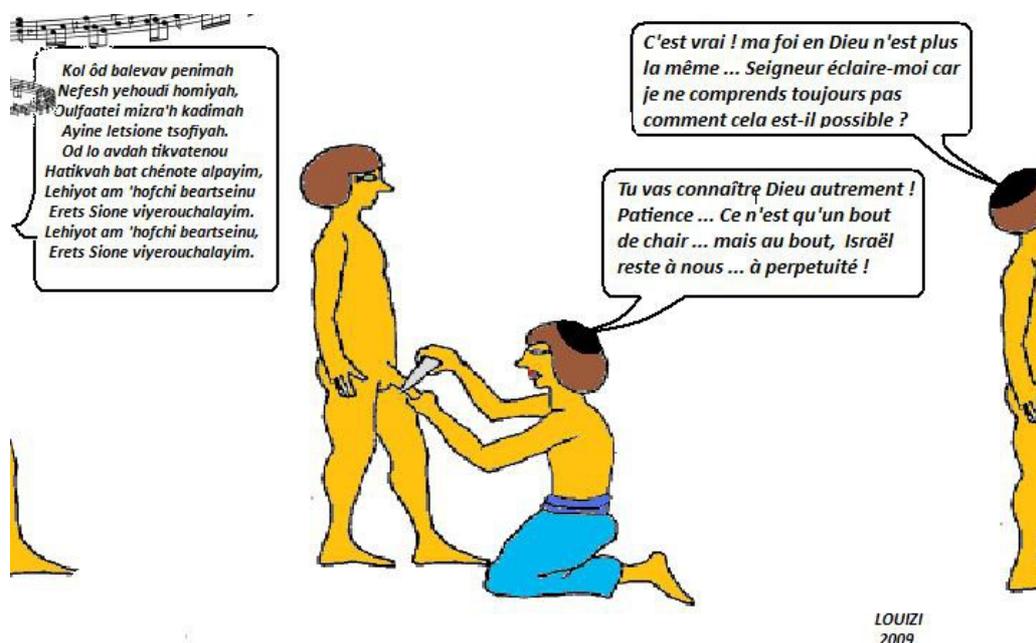
Cet héritage, tout comme n'importe quel autre héritage, renferme en son sein la chose et son contraire. Autour d'un esprit cohérent et d'un texte clair, on a construit, au fil des siècles, tout un édifice hétérogène, confus et rocambolesque. Et seule une analyse critique globale est capable de nous éclairer aux sujets des incohérences qui s'y abritent en toute quiétude depuis des siècles.

Il me semble, après cette apostrophe, que la circoncision, dont il est question dans cet article, fait partie de ces contradictions qui se dissimulent, depuis des siècles, au fin fond de la tradition dite islamique. Et qu'elle en serait, par-dessus tout, le produit de cette influence juive dont fait allusion la thèse d'Israël WOLFSON, entre autres.

Au sujet de cette influence Sami Aldeeb Abu-Sahlieh dit à son tour : « En effet, les juifs convertis au christianisme ont tenté dans les premiers siècles d'imposer la circoncision des païens qui

devenaient chrétiens. Cette tentative a échoué à cause du peu d'influence qu'ils avaient dans l'empire romain, hostile à la circoncision, et à cause de la position ferme de Paul. Les juifs ont eu plus de succès avec la communauté musulmane. En effet, ils formaient dans la société arabe du temps de Mahomet une élite intellectuelle. Ceux qui se sont convertis à l'islam ont été reconnus comme la référence dans l'interprétation du Coran, lequel puise dans la Bible beaucoup d'informations. Il suffit à cet égard d'ouvrir le commentaire d'Al-Tabari pour voir la grande influence de la tradition juive. On mentionnera ici le rôle important qu'a joué *Ka'b Al-Ahbar* (d.652), un savant religieux juif yéménite converti à l'islam et un des narrateurs des récits de Mahomet »<sup>(24)</sup>

Nombreux sont les *hadiths* au sujet de la circoncision, supposés authentiques ou pas, qui ne trouvent pas de soubassement théorique au sein du Coran, mais qui sont en parfaite harmonie avec le texte et l'esprit de la Torah, comme nous allons le constater dans ce qui suivra. Car si le Coran ne cite jamais la circoncision, l'Ancien Testament en a fait son affaire centrale.



## Israël est à nous parce que Yahvé nous l'a donné et que nous sommes circoncis !

Dans la Bible, le Livre de la Genèse, on raconte que Dieu, Yahvé pour les juifs, avait conclu un contrat et une alliance perpétuelle

avec Abraham. D'un côté, Dieu se serait engagé, premièrement, de faire d'Abraham le père d'une multitude de nations et deuxièmement, de lui donner, ainsi qu'à sa race après lui, la terre de Canaan, en possession à perpétuité ! En contre partie, Yahvé aurait exigé d'Abraham de se circoncire le prépuce, comme signe d'alliance, et de faire circoncire tous les mâles de sa maison et de sa progéniture, génération après génération :

**« Lorsque Abram eut atteint quatre-vingt-dix-neuf ans, Yahvé lui apparut et lui dit : " Je suis El Shaddaï, marche en ma présence et sois parfait. J'institue mon alliance entre moi et toi, et je t'accroîtrai extrêmement." Et Abram tomba la face contre terre. Dieu lui parla ainsi : « Moi, voici mon alliance avec toi : tu deviendras père d'une multitude de nations. Et l'on ne t'appellera plus Abram, mais ton nom sera Abraham, car je te fais père d'une multitude de nations. Je te rendrai extrêmement fécond, de toi je ferai des nations, et des rois sortiront de toi. J'établirai mon alliance entre moi et toi, et ta race après toi, de génération en génération, une alliance perpétuelle, pour être ton Dieu et celui de ta race après toi. A toi et à ta race après toi, je donnerai le pays où tu séjournes, tout le pays de Canaan, en possession à perpétuité, et je serai votre Dieu".**

**Dieu dit à Abraham : « Et toi, tu observeras mon alliance, toi et ta race après toi, de génération en génération. Et voici mon alliance qui sera observée entre moi et vous, c'est-à-dire ta race après toi : Que vos mâles soient circoncis. Vous ferez circoncire la chair de votre prépuce, et ce sera le signe de l'alliance entre moi et vous. Quant ils auront huit jours, tous vos mâles seront circoncis de génération en génération ... Mon alliance sera marquée dans votre chair comme une alliance perpétuelle. L'incirconcis, le mâle dont on n'aura pas coupé la chair du prépuce, cette vie-là sera retranchée de sa parenté : il a violé mon alliance".**

**Dieu dit à Abraham : » Ta femme Saraï, tu ne l'appelleras plus Saraï, mais son nom est Sara. Je l'a bénirai et même je te donnerai d'elle un fils ; je la bénirai, elle deviendra des nations, et des rois des peuples viendront d'elle". Abraham tomba la face contre terre, et il se mit à rire car il se disait en lui-même : » Un fils naîtra-t-il à un homme de cent ans,**

**et Sara qui a quatre-vingt-dix ans va-t-elle enfanter ? » Abraham dit à Dieu : » Oh ! Qu'Ismaël vive devant ta face !" Mais Dieu reprit : » Non, mais ta femme Sara te donnera un fils, tu l'appelleras Isaac, et j'établirai mon alliance avec lui, comme une alliance perpétuelle, et avec sa descendance après lui. En faveur d'Ismaël aussi, je t'ai entendu : je le bénis, je le rendrai fécond, je le ferai croître extrêmement, il engendra douze princes et je ferai de lui une grande nation. Mais mon alliance, je l'établirai avec Isaac, que va t'enfanter Sara, l'an prochain à cette saison" Lorsqu'il eut fini de lui parler. Dieu remonta auprès d'Abraham. Alors Abraham prit son fils Ismaël, tous ceux qui étaient nés dans sa maison, tous ceux qu'ils avaient acquis de son argent, bref tous les mâles parmi les gens de la maison d'Abraham, et il circoncit la chair de leur prépuce, ce jour même, comme Dieu lui avait dit, Abraham était âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans lorsqu'on circoncit la chair de son prépuce et Ismaël, son fils, était âgé de treize ans lorsqu'on circoncit la chair de son prépuce ... »<sup>(25)</sup>**

**« Yahvé visita Sara comme il avait dit et il fit pour elle comme il avait promis. Sara conçut et enfanta un fils à Abraham déjà vieux, au temps que Dieu lui avait dit. Au fils qui lui naquit, enfanta par Sara, Abraham donna le nom de Isaac. Abraham circoncis son fils Isaac, quand il eut huit jours, comme Dieu lui avait ordonné »<sup>(26)</sup>**

Ces deux passages de la Genèse montre bien la centralité de la circoncision dans le judaïsme, à la différence du Coran. Elle n'est pas seulement un acte banal dans la vision juive concernant Dieu, l'Homme et la Terre, mais elle représente l'élément principal sur lequel se base cette même vision.

Sans circoncision, il n'y aurait pas d'alliance, nous dit-on, entre Dieu et son supposé « peuple élu ». Il n'y aurait pas non plus de revendications de possession d'une terre, dite d'Israël, pour l'éternité ! Le rite se mêle ainsi à la politique, et le culte légitime et rejoint le combat d'exister, sur une « terre » supposée « promise », après l'avoir occupé militairement et pourchassé, par la violence et la terreur, ces habitants indigènes, pour le seul motif que cette terre, et seulement cette terre, leur a été promise par je ne sais quelle divinité, et que les générations juives

successives continuent de la payer au prix de la chair de ... leurs prépuces !

Précisons tout de même que la supposée « terre promise » de Canaan, ne désigne pas seulement la Palestine d'aujourd'hui, ou du moins ses territoires occupés depuis 1948, mais elle se situe entre la Méditerranée et le Jourdain, et correspond plus ou moins, aux territoires de la Palestine historique, de l'ouest de la Jordanie, au sud de la Syrie et du Liban.

La Genèse définit clairement les choses. Pour qu'il y ait alliance entre Dieu et les fils d'Isaac, et seulement les fils d'Isaac, il faut que ceux-là continuent de perpétuer impérativement la circoncision. Ainsi, la terre de la Palestine, entre autres, leurs reviendra, nous dit-on, de droit divin. Dieu serait devenu dès lors le premier sioniste de toute l'histoire ! (Que Dieu pardonne mes abus de langage !)

Je dis bien les fils d'Isaac, car selon ces mêmes passages de la Genèse, la progéniture d'Ismaël, les arabes, y compris le prophète Mohammad, sont exclus de cette alliance ethnique et discriminatoire supposée avec Dieu. Les musulmans, d'origine arabe ou non, peuvent alors continuer, autant qu'ils le souhaitent, de se circoncire et de sacrifier sauvagement leurs prépuces, en prétendant revivifier la tradition d'Abraham et ladite *Sunnah* de Mohammad, cela ne changera strictement rien. Dieu, selon la Bible, a déjà choisi son camp et ses alliés !

Chez les juifs, vous l'avez compris, la circoncision représente le signe de l'alliance, mais chez les musulmans, je ne suis pas en mesure de confirmer si elle serait le signe de quelque chose d'autre que de la stupidité doublée d'une ignorance profonde des fondamentaux coraniques !

Ces musulmans, et leurs mollahs, en perpétuant cette pratique, ont presque tout perdu, des tonnes de prépuces sacrifiées et coupées durant presque quatorze siècles, une subordination intellectuelle aux concepts bibliques que des chrétiens mêmes ont rejeté depuis la nuit des temps, et pour les palestiniens, une perte de leur terre patrie, depuis plus de soixante ans ! Au total, ni prépuce, ni raison ; ni beure, ni argent de beure ; ni alliance avec Dieu, ni « terre promise » !

Ceci étant dit, dans la pensée et la pratique juives, les choses ont tout de même le mérite d'être très claires et très liées, mais sans pour autant qu'elles ne soient justes et justifiables. La circoncision se comprend alors dans cet ensemble biblique, qui est plus ou moins cohérent, mais sans qu'il soit nécessairement soutenable.

## **Dieu n'est pas raciste !**

Aux antipodes de cette vision du Pentateuque, se trouve la conception coranique qui récuse toute idée d'alliance sacrée et perpétuelle, entre Dieu et un quelconque camp privilégié. Aucune préférence nationale ou ethnico-raciale ou ethnico-religieuse n'est retenue par le Coran.

Tous humains donc tous égaux. Nous appartenons à la Terre, et la Terre, toute la Terre, nous est promise et nous appartient, quelque soit notre ethnie, quelque soit notre religion, quelque soit notre condition sociale.

Le meilleur d'entre les humains, ce n'est pas celui qui se fait mutiler le prépuce, au nom d'une alliance mythique discriminante à perpétuer, mais c'est celui qui fait le bien et appelle au bien, au nom d'une humanité à préserver et à faire prospérer !

Aux antipodes de la vision coranique, se trouvent hélas, tous ces *hadiths* qui sont attribués mensongèrement au prophète, et qui sont plutôt fidèles à la sémantique et à la vision biblique des choses qu'à l'esprit du Coran dont le prophète était, pour celles et ceux qui ne le savent pas encore, le premier dépositaire !

## **Le rabbinat musulman ou la promotion de la charia juive !**

Les similitudes sont nombreuses entre ces *hadiths* et les passages susmentionnés de la Genèse. Car lorsque *Abou Hourayra* dit : « **Abraham s'était circoncis à l'âge de quatre-vingts ans à (ou avec) *al-Qaddûm*** », le Coran ne dit rien, mais la Bible dit : « **Abraham était âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans lorsqu'on circoncit la chair de son prépuce** ». Les dix-neuf ans de décalage constatés entre les deux versions ne représentent, à mon avis, qu'une petite marge d'imprécision, une petite erreur

d'estimation, due au fait qu'Abraham aurait vécu quelques trois mille ans avant la naissance d'Abou Hourayra !

Par ailleurs, lorsque Abou Hourayra dit : « **Celui qui se convertit à l'islam doit se circoncire même s'il est âgé** », là aussi, le Coran reste muet et ne dit rien. Car, et à l'inverse des *hadiths* d'Abou Hourayra, le Coran n'établit aucun lien entre Islam et circoncision. Par contre les rabbins affirment, je cite : « **la conversion au judaïsme suppose une circoncision. Si vous êtes déjà circoncis, vous devez cependant accomplir une circoncision symbolique au cours de laquelle une goutte de sang devra être recueillie du pénis, on appelle cela *hatafat dam*** »<sup>(27)</sup>.

Lorsque la Bible dit : « **L'incirconcis, le mâle dont on n'aura pas coupé la chair du prépuce, cette vie-là sera retranchée de sa parenté : il a violé mon alliance** », le Coran reste silencieux et ne dit strictement rien. Cependant la voix de certains mollahs, chiites comme sunnites, s'élèvent en attribuant un autre hadith au prophète, dans lequel il est dit : « **L'incirconcis ne peut être laissé dans l'islam jusqu'à ce qu'il se circoncise, même s'il atteint quatre-vingt ans** »<sup>(28)</sup>

Ces mollahs vont encore plus loin en estimant que l'incirconcis, s'il n'est pas mis à mort à cause de son incirconcision, Dieu merci, il ne peut être considéré comme musulman complet. Ses prières et actes d'adorations sont vains et ne seront pas admis par le Seigneur. Son témoignage sera récusé par les tribunaux dits islamiques, car à cause de son incirconcision il cesse d'être équitable et homme de foi et de confiance. Son mariage sera dissous car sans circoncision le mariage demeure invalide. L'urine de l'incirconcis reste toujours impure ! – on se demande si un jour l'urine, dans l'absolu, était considérée comme quelque chose de pure!

D'autres mollahs estiment que l'incirconcis décédé ne pourra être enterré dans un cimetière ou dans un carré dit musulman. Il dérange les morts paraît-il ! Une parade a été imaginée tout de même, et peut-être mise en exécution ici comme ailleurs, il s'agit de circoncire le défunt avant son enterrement et de mettre, ensuite, le corps et le prépuce coupé dans le même linceul !

Les analogies entre, d'un côté, les fatwas des mollahs et les *hadiths* attribués au prophète à ce sujet, et de l'autre côté, le Bible et le Talmud sont nombreuses et révélatrices. Pas la peine de les citer toutes, et pas la peine non plus de nier leurs existences en bloc. Une chose est sûre, ces analogies ne peuvent être le simple fruit du simple hasard !

Je crois que si les juifs avaient coupé le cinquième doigt de la main gauche, le pouce par exemple, les musulmans l'aurait fait à leur tour, sans chercher à comprendre le pourquoi du comment, et ils auraient trouvé, par-dessus tout, des dizaines de *hadiths* dits authentiques attribués au prophète, rapportés par Abou Hourayra entre autres narrateurs judéophiles, prescrivant, comme obligation religieuse immuable, de couper le pouce de la main gauche pour espérer ainsi la miséricorde et la grâce du Seigneur !

## **Laïcité « positive » ou comment financer la circoncision par l'argent du contribuable ?**

Par ailleurs, la circoncision, et en dehors de sa dimension supposée religieuse, a bien d'autres aspects économiques. En effet, elle représente une source de revenu supplémentaire pour les médecins qui la pratiquent.

Une circoncision coûte en France entre 500 € et 1000 €<sup>(29)</sup>. Une dizaine de circoncision par an, représente en effet pour le médecin circonciseur, une dizaine de milliers de chiffre d'affaires réalisés en plus. L'ensemble des circoncisions pratiquées en France coûte un peu plus de 9 millions d'euros<sup>(30)</sup> par an. Une somme que continue de rembourser intégralement la Sécurité Sociale, même avec un déficit budgétaire énorme !

La circoncision est aussi la vente des prépuces. Aux Etats-Unis, un prépuce coûte environ 35 dollars<sup>(31)</sup>. Le prix au kilo des prépuces en France reste inconnu, secret médical oblige ! La chair humaine ainsi volée aux enfants, se trouve ensuite commercialisée en partie pour les industries cosmétiques, au profit des firmes multinationales. Le marché de Yahvé ne connaît pas la crise économique, paraît-il !

Pas un jour ne passe sans que des milliers d'enfants, dont les parents sont juifs ou musulmans, ne soient contraints à supporter

une douleur imméritée d'une circoncision rituelle injuste et injustifiable à bien des égards !

Pas un jour ne passe sans que des milliers de petits corps humains sains, ne présentant par ailleurs aucun syndrome d'aucune maladie préoccupante, ne soient mutilés, au risque de provoquer chez eux des infections immédiates, des déformations génitales irréversibles, des hémorragies mortelles et des troubles psychiques à long terme !

Pas un jour ne passe sans que certains chirurgiens urologues français, dans un pays laïc qu'est la France, ne portent atteinte, consciemment ou inconsciemment, à l'intégrité physique et à la dignité d'enfants innocents et en bonne santé, en mutilant leurs sexes sans raisons médicales recevables.

Et c'est le contribuable français qui continue à payer, assez souvent, les frais de la plupart de ces circoncisions rituelles. Car certains médecins s'accordent avec des parents juifs et musulmans afin de déjouer intelligemment le cadre laïque du financement de la santé public. L'une des astuces d'usage courant consiste à justifier la « circoncision rituelle » par une simple attestation médicale remplaçant l'expression « circoncision rituelle » par une autre expression « circoncision pour raison médicale » ou « pour phimosis ».

Ainsi, la Caisse de la Sécurité Sociale qui n'a pas vocation à rembourser les frais de la « circoncision rituelle » – laïcité oblige – se trouve condamnée – solidarité nationale oblige – à rembourser les frais de la « circoncision pour raison médicale » ou « pour phimosis ». Comme si tous les enfants, nés de parents juifs ou musulmans, souffriraient obligatoirement du rétrécissement de l'anneau préputial désigné par le terme phimosis. Et comme si, aucun traitement du phimosis n'existerait si ce n'est la circoncision conformément à la méthode juive !

# laïcité positive



Marianne 26 janvier 2008

MURZ

*Nous prions les auteurs ou détenteurs de droits d'illustrations qui n'auraient pu être contactés de nous en excuser, et nous les invitons à nous écrire.*

Le pouvoir politique en place, alerté à ce sujet par la voie parlementaire, non seulement, ne fait presque rien pour détecter ces « niches sociales », ces fraudes répétitives et ces fausses attestations délivrées par certains médecins complices ou simplement embarrassés. Au contraire, ce pouvoir tente, sans l'avouer explicitement, de légiférer un texte de loi<sup>(32)</sup> au nom d'une certaine idée de laïcité dite « positive ».

Ce texte, qui proposerait aux parents juifs et musulmans un « contrat d'assurance circoncision » nous dit-on, n'aurait pas pour vocation de protéger l'enfance contre cette pratique au nom du principe de la laïcité, des droits de l'enfance et de la justice sociale. Mais au contraire, il tenterait de légaliser – sous certaines conditions bien sûr – le remboursement par la sécurité sociale de la totalité ou d'une partie des frais engagés pour des circoncisions rituelles juives et musulmanes. Toutefois, vive la laïcité et vive la République !

## **Consciences libres, réveillez-vous !**

Il est urgent désormais d'ouvrir ce chapitre tabou dans le débat public, sans hypocrisie et sans aucun parti pris. Au même titre que l'on s'intéresse, du moins politiquement et médiatiquement, au voile dit islamique, à la *burqa* wahhabite et à l'émancipation des femmes de manière générale, il me paraît impératif de s'intéresser de près, à cette tradition que subissent un nombre considérable d'enfants français, nés de parents juifs et musulmans.

Il est temps que cette question sociétale, concernant des milliers d'enfants français, soit traitée en toute urgence, en toute transparence et sans langue de bois. Seul l'intérêt de l'enfance doit primer sur toute autre considération.

Si aujourd'hui la société s'intéresse à certains aspects visibles, de certaines religions dans l'espace public, et elle a raison de s'y intéresser puisque les religions sont, à mon sens, des objets publics, la société ne doit pas adopter une quelconque attitude partielle, sélective et tendancieuse dans le traitement de cette question, au risque de se fâcher avec des communautés bien définies et d'être étiqueté injustement d'antisémites pour les uns, ou d'islamophobes pour les autres. La protection de l'enfance ne mérite-t-elle pas, en effet, que l'on s'y penche impartialement ?

S'intéresser aujourd'hui à la *burqa* wahhabite et au voile intégral, conséquence parfois du matraquage médiatique et de la diversion politique, ne doit pas voiler intégralement d'autres traditions misérables plus inquiétantes, et d'autres pratiques religieuses juives et musulmanes, moins visibles certes, mais qui restent très observées, dans un déni total des droits élémentaires des enfants qui sont les premiers, rappelons-le, sinon les seuls, à en payer le prix de leurs chairs, en sang et en larmes !

## **Chirurgie préventive disent les uns ?**

Et que l'on s'arrête un instant de légitimer l'illégitime, en répétant à longueur de journée, des arguments non avérés, se voulant soi-disant médicaux, que produisent des instituts, fortement influencés par des lobbys puissants, et que relatent une machine médiatique tendancieuse, veillant à ce que cette tradition juive

soit perpétuer, pour des raisons inavouées autres que celles relevant de la seule santé public !

Bien que l'ensemble des arguments développés, ici et là, par les partisans de la souffrance infantile, mérite d'être disséquer, la « protection contre le sida » reste l'argument le plus médiatisé et aussi le plus attrayant de nos jours. A croire que dans les pays circoncis, le sida n'existerait pas et que, par contraste, dans les pays incirconcis, le virus « moissonnerait » les âmes toutes les deux secondes !



*Nous prions les auteurs ou détenteurs de droits d'illustrations qui n'auraient pu être contactés de nous en excuser, et nous les invitons à nous écrire.*

Cependant, la réalité est toute autre. Le sida n'épargne de toute évidence, certes à des proportions différentes, ni les pays circoncis ni les autres. En Arabie Saoudite comme en Israël, en France comme au Maroc, en Afrique subsaharienne comme aux États-Unis, la maladie continue d'inquiéter les sains et de ravager les malades.

La théorie selon laquelle, la circoncision représenterait un rempart efficace contre l'infection par le virus maudit, a commencé aux États-Unis à la fin des années 1980. Lorsqu'en 1986, un docteur

de confession juive, nommé Aaron Fink a écrit une lettre, destinée à une revue médicale, défendant une hypothèse, que lui-même n'était pas en mesure de confirmer<sup>(33)</sup>. Celle-ci supposait que la circoncision serait un moyen de prévention du sida. Et petit à petit, cette hypothèse a fait son chemin, suite à de nombreuses études effectuées exclusivement, presque, en Afrique subsaharienne, en s'imposant dès lors comme étant une découverte médicale extraordinaire et irréfutable !

Seulement voilà, ces études observatoires suscitent toujours plus d'interrogations qu'elles en résolvent. Elles étaient, et sont toutes ou presque, menées en Afrique subsaharienne, dans des pays pauvres et sous-développés. Là où les autres moyens de prévention du sida ne sont pas démocratisés et sont loin d'être à la portée d'une majorité de population démunie. Sans parler de l'état délabré de toute l'infrastructure, du moins médicale, dans ces pays.

D'ailleurs, pourquoi se focaliser sur l'Afrique subsaharienne, comme terrain d'observation, et ne pas mener ces mêmes études au sein même des États-Unis ? Car, en plus du niveau de vie incomparable avec celui des africains subsahariens, de la diversité et de l'abondance des moyens de préventions, de la qualité des soins,... 60% des mâles américains sont circoncis<sup>(34)</sup>, 3.300 bébés<sup>(35)</sup> subissent la circoncision tous les jours, à raison d'un bébé circoncis toutes les 26 secondes<sup>(36)</sup>, et pourtant, le taux des personnes atteintes du sida est relativement plus important que dans des pays où la pratique de la circoncision est absente ou très marginale ?

Pourquoi ne pas prouver « scientifiquement », et sur le sol étatsunien cette fois-ci, que la circoncision de 60 % de la population masculine américaine ne soit pas vaine et que, par-dessus tout, elle protège bel et bien, les américains circoncis contre ce virus ? Pourquoi ne pas oser prouver ici ce que l'on prétend observer et démontrer ailleurs ?

Sami Aldeeb Abu Sahlieh écrit : « on reproche à ces études qu'elles se basent sur des données africaines au lieu des données des États-Unis où le sida est largement répandu ». Il rajoute : « l'unique étude concernant ce pays est celle faite par Kreiss et al. en 1992. Mais dans cette étude, l'absence de circoncision était un parmi quatorze facteurs examinés. Douze

facteurs se rapportent au comportement, et un facteur se rapporte à l'origine raciale. Le 14<sup>ème</sup> facteur est la circoncision. Les auteurs de cette étude n'ont pas pris en considération le fait que la légère augmentation du taux d'infection par le VIH chez les hommes intacts – les incirconcis – est le reflet de leur statut social, économique, éducationnel et culturel. Traditionnellement, les basses classes rurales ne peuvent payer pour la circoncision de leurs enfants ou accéder à des soins médicaux routiniers ou à des informations sur les pratiques hygiéniques appropriées. Or, il existe un taux plus élevé de maladies sexuellement transmissibles parmi les basses classes »<sup>(37)</sup>

« Mais que disent les chiffres ? » rétorque Sami Aldeeb. « En 1995, l'OMS a publié des statistiques concernant le nombre de personnes atteintes du sida sur 100.000 personnes. Il s'avère que les États-Unis figurent en tête des pays occidentaux bien qu'il soit le pays avec le taux de circoncision le plus élevé.

Du taux le plus élevé du VIH au plus bas pour 100.000, tous ces pays pratiquent la circoncision :

Zimbabwe	96,7 %
Congo	58,4 %
Malawi	49,2 %
Kenya	24,8 %
Tchad	20,2 %
Etats-Unis	16,0 %

Ces chiffres montrent que le États-Unis, dont la majorité des mâles sexuellement actifs est circoncise, sont le 6<sup>ème</sup> pays le plus infecté par le sida dans le monde. Ce pays a aussi le taux le plus élevé parmi les pays développés.

Parmi les pays les moins touchés, aucun ne pratique la circoncision de manière routinière :

Italie	8,9 %
Suisse	6,5 %

Danemark	4,4 %
France	3,5 %
Pays-Bas	2,7 %
Allemagne	2,2 %
Autriche	2,0 %
Suède	2,0 %
Norvège	1,6 %
Finlande	0,9 %
Pologne	0,2 %
Hongrie	0,2 %

Il est à remarquer que les pays européens avec le taux de VIH le plus élevé sont ceux qui comptent le plus grand nombre d'immigrés musulmans circoncis.

Commentant ces chiffres, Fleiss écrit : « Le mythe non fondé selon lequel la circoncision peut prévenir le sida n'est pas seulement faux, mais il est aussi dangereux. Il peut conduire les américains circoncis à se considérer comme immunisés contre le VIH et, par conséquent, à se sentir libres de pratiquer des rapports sexuels non sains. Ceci ne ferait que causer plus de morts et plus de propagation du VIH et du sida" »<sup>(38)</sup>

Par ailleurs, il faut rappeler que le sida n'atteint pas que les hommes, qu'ils soient circoncis ou non, mais il infecte aussi des centaines de milliers de femmes, un peu partout dans le monde. Doit-on confirmer alors que la circoncision féminine, appelé aussi excision pour des raisons plutôt démagogiques, serait constituée une protection efficace contre le VIH ? Doit-on appeler, pour les mêmes motifs, à opter pour la circoncision féminine pratiquée en Afrique et dans certains pays musulmans pour lutter contre le sida ?

Il est clair que le débat autour de la circoncision masculine, en particulier, est miné de rumeurs et de nombreux « on-dit que»

très controversés. Que l'on soit circoncis ou non, l'adoption d'une sexualité non saine et non protégée, pourrait conduire à la contamination par le VIH. Le prépuce ne pourrait donc être la cause du sida. La cause du sida est bien le virus sexuellement transmissible. Et les principaux facteurs augmentant le risque d'infection restent, essentiellement, des rapports sexuels à tout-va, des pratiques hétéro ou homosexuelles non protégées, des drogues injectables...etc. Prière ! que l'on ne se trompe pas d'objectif !

« Les excuses médicales utilisées pour justifier et perpétuer la mutilation sexuelle dans le monde occidentale trouvent leurs consistance dans les maladies effrayantes de l'époque où ces excuses ont été introduites. Ainsi, au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, il y avait la peur de la masturbation ; au début du 19<sup>ème</sup> siècle, quand la théorie des microbes a été établit, l'hygiène est devenue l'excuse ; au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, c'était le cancer du pénis et le cancer cervical. Aujourd'hui, c'est le sida qui est utilisé comme tactique effrayante pour rationaliser une pratique cruelle et barbare »<sup>(39)</sup>. Qui sait ? Bientôt on nous dira que la circoncision serait prévenir la grippe porcine !

Si la circoncision masculine est une mesure préventive du sida, pourquoi le pouvoir politique en place ne la généralise pas, comme une sorte de vaccin obligatoire, sur tous les garçons français, qu'ils soient nés de parents juifs ou musulmans, ou non ? Les autres enfants, nés de parents non juifs et non musulmans ne méritent-ils pas d'être protégés contre le sida de la même manière ?

Par ailleurs, pourquoi ne pas adopter cette même logique préventive à l'égard d'autres infections probables ? Pourquoi ne pas pratiquer, par exemple, sur le corps de l'enfant, par mesure de précaution préventive, d'autres opérations chirurgicales mutilant d'autres organes sains ? Ainsi, et dès la naissance, on lui mute l'appendice vermiculaire pour qu'il ne puisse souffrir plus tard de l'appendicite ! On lui retranche le col de l'utérus, s'il s'agit d'une fillette, pour éviter qu'elle ne souffre pas du cancer du col de l'utérus ... et ainsi de suite, dans une logique puritaine mortifère et barbare !

Je n'imagine pas que des parents, dignes de ce nom, puissent accepter à ce que des médecins opèrent leurs nouveau-nés pour

leurs éviter des infections supposées probables dans un futur plus ou moins lointain. Pourquoi donc accepte-t-on d'opérer, préventivement soi-disant, des garçonnetts sains afin de leurs éviter de contracter le sida plus tard ? Comme si contracter le sida devient inévitable en la présence du prépuce !

## **Chers parents, prenez vos responsabilités !**

L'heure est grave ! En attendant le réveil urgent, collectif et coordonné des consciences, des initiatives à l'échelle individuelle, même marginales, doivent s'exprimer. Qui sait ? L'addition de ces initiatives constituerait, espérons-le, dans un futur très proche, ce large courant de protection de l'enfance, brisant le silence entourant la circoncision et militant pacifiquement sur tous les fronts, jusqu'au gain de cause, contre cette violence arbitraire et gratuite que subissent de nombreux enfants dans notre pays et ailleurs !



En résumé, la circoncision masculine ne peut être expliquée, du moins s'agissant des parents musulmans, par la volonté de Dieu : Dieu n'a pas créé l'homme avec un prépuce superflu ! Celui-ci, au contraire, et non déplaise aux circonciseurs, a bel et bien des fonctions protectrices du gland, tout comme les paupières qui protègent les yeux !

Elle ne peut être considérée comme une sorte d'obéissance à je ne sais quel ordre divin : le Coran que l'on a entre les mains, et non déplaise aux sunnites et aux chiites confondus, ne dit rien à son sujet !

Elle ne peut être considérée comme une mesure d'hygiène génitale, car premièrement, d'autres moyens sanitaires ordinaires et non violents existent et sont très nombreux. Et deuxièmement, le sexe d'une fille est, peut-être, plus difficile à laver que le sexe d'un garçon, et pourtant, la circoncision féminine, appelée démagogiquement excision, n'entraîne pas forcément, Dieu merci, notre approbation et notre silence !

Et comme disait l'autre : « Un gland, c'est comme les dents, ça se lave ! ». Une bonne hygiène protège les dents contre les caries sans les ôter. Une bonne hygiène, à base d'eau et de savon adapté, protégera le gland, sans mutiler le prépuce, contre toute infection urinaire, et une sexualité saine et vertueuse le protégera contre toutes les infections sexuellement transmissibles !

Être parent, c'est aussi rester vigilant(e), à tout moment, à l'endroit de la santé de ses enfants, du développement de leurs facultés mentales et intellectuelles, et du maintien de leur équilibre psychologique. C'est aussi les préserver contre toutes sortes de violence matérielle ou symbolique pouvant troubler leurs équilibres, ou déformer leurs corps, ou leur imposer, par des procédés irréversibles et sans leur laisser aucune marge de liberté, nos choix de vie, nos erreurs, nos appartenances ethniques et religieuses, nos traditions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises !

Être parent, c'est également éduquer à la liberté, à la responsabilité, à l'ouverture sur l'universel et pourquoi pas, à la non-violence. Comment prétendre alors vouloir éduquer ses enfants ainsi, si en tant que parent, on n'est pas capable de leur laisser le choix de se circoncire ou non et si on n'est pas capable non plus, d'avoir leur consentement après leur avoir expliqué l'utilité supposée, si utilité il y a, d'une telle mutilation sexuelle ?

Si en tant que parent, on porte atteinte violemment à leur intégrité corporelle, dès les premiers jours de leur existence, comment peut-on leur montrer, par la suite, le chemin du salut ?

Si on les marque, dans leurs chairs intimes, d'un signe matériel d'appartenance communautaire et d'attroupement idéologique, comment est-il possible de leur parler et de leur ouvrir les yeux sur l'universel dans toutes ses dimensions ?

Comment prétendre leur inculquer ces valeurs si on n'est pas en mesure, par manque de responsabilité peut-être, et par manque de courage sûrement, d'en donner l'exemple de nous-mêmes ?

## **Paix sur Abraham !**

Par ailleurs, vouloir revivifier la tradition d'Abraham, s'agissant des parents musulmans, est certes une bonne et noble mission. Mais il ne faut surtout pas se tromper du comportement authentique à reproduire, et des valeurs à inviter de son expérience lointaine.

Ressusciter Abraham aujourd'hui, tout comme le prophète Mohammad, c'est revitaliser ce qu'il était ce grand homme de l'histoire avec ses enfants, comme en témoigne le Coran, et non pas singer inconsciemment ce qu'il n'était surtout pas.

Car, bien que le Coran ne dit mot au sujet de la supposée circoncision d'Abraham, ainsi que celle de ses fils, il relate un autre événement marquant, chargé de sens et révélateur de profondes valeurs qui guidaient jadis, la marche d'Abraham vers le salut.

Le Coran dit : « ... **Il [Abraham] dit : « Mon Seigneur donne-moi [une descendance] au nombre des vertueux. Nous lui annonçâmes un garçon magnanime. Lorsqu'il parvint [à l'âge] de s'empresse avec lui, Abraham dit : « Ô mon fils ! Je me vois dans le sommeil en train de t'immoler. Regarde donc ce que tu vois''**. Il dit : **» Ô mon père ! Fais ce qu'il t'a été ordonné. Tu me trouveras, si Dieu [le] souhaite, au nombre des endurents''**. Puis quand tous deux se furent soumis et qu'il l'eut jeté sur la tempe, **Nous l'avons interpellé : « Ô Abraham ! Tu as confirmé la vision. Ainsi rétribuons-nous les bienfaisants''**. Ceci est le test manifeste. **Nous le rachetâmes d'une très grande immolation. Nous l'avons laissé parmi les derniers. Paix sur Abraham !** »<sup>(40)</sup>

Se réveillant un matin après un rêve effrayant, Abraham raconta à son fils bien-aimé ce qu'il a vu, mais sans lui imposer son interprétation, loin de là. Il s'adressa à son fils avec des mots affectueux : « **Ô mon fils !** », tout en respectant sa liberté d'interpréter ce rêve et en lui laissant le choix de décider de la suite à y donner : « **Regarde donc ce que tu vois** ». Et le fils de répondre : « **Ô mon père !** », et de rajouter : « **Fais ce qu'il t'a été ordonné** » !

Deux êtres qui s'aimaient intensément, un père et son fils, se retrouvaient à ce moment précis face à une épreuve dépassant toutes les limites du pensable. Et c'est à ce moment d'émotion intense, que l'on découvre la nature profonde d'Abraham le père, ainsi que les valeurs authentiques qu'il a pu inculquer à son fils, depuis son jeune âge.

« **Ô mon fils !** », sonne alors tel un engagement, pris unilatéralement par le père, d'un dialogue entre deux êtres distincts, bien qu'ils soient attaché l'un à l'autre d'un fort lien de parenté. Deux êtres liés mais différents s'apprêtèrent alors à échanger, sans gêne, sans conflit, sans dogmatisme de la part du père, sans autoritarisme dominateur, autour de l'interprétation à donner à ce rêve étrange.

« **Ô mon fils !** », sonne comme une déclaration de la part d'Abraham attestant de l'existence d'un « autre » à part entière et différent de soi-même. Un « autre » à prendre en compte et à ne pas mépriser. Un « autre » en face de soi à écouter et à laisser s'exprimer. Un « autre » à ne pas méconnaître. Abraham savait ce que méconnaître l'autre voulait dire, lui qui était méconnu de sa tribu et de son propre père. Le maître, dans les *Entretiens de Confucius* (551 – 479 av. J.C.), disait d'ailleurs : « Ce n'est pas un malheur d'être méconnu des hommes, mais c'est un malheur de les méconnaître »<sup>(41)</sup> !

« **Regarde donc ce que tu vois** » témoigne d'un autre niveau, un niveau supérieur, de cette reconnaissance de l'altérité. Un père, qui était tout sauf dominateur et tout sauf autoritaire, reconnaissait à son fils le droit de comprendre, de s'exprimer, d'interpréter le rêve, d'engager une réflexion libre, de décider de la suite, et de pouvoir, en définitif, dire « Oui » ou de dire « Non » !

L'histoire coranique raconte ensuite l'intervention miséricordieuse de Dieu, sauvant le père avant le fils, de commettre l'irréparable en sacrifiant la prunelle de ses yeux. Ainsi, Abraham inaugura le début symbolique de la fin imminente du sacrifice de l'humain. Une nouvelle ère commença, où l'intégrité corporelle ne sera plus regardée et maltraitée comme avant ... Paix sur Abraham !

Les tous-petits-fils d'Abraham, ces petits enfants, à l'image du fils d'Abraham, doivent savourer pleinement le droit d'être et d'être considérés par leurs parents, à leur juste valeur humaine, ni plus ni moins. Cela leur fera grandir dans le respect de leurs dignités, de ce qu'ils sont et de ce que sont leurs intégrités physiques respectives.

Les petits-fils d'Abraham, ces parents, qu'ils soient juifs ou musulmans, doivent prendre modèle de la conduite d'Abraham avec son fils en reconnaissant les droits élémentaires de leurs enfants et en protégeant leurs intégrités corporelles et génitales. L'autorisation préalable des enfants doit être sollicitée dans le dialogue et sans aucune contrainte. Le droit d'accepter ou de refuser une quelconque suggestion doit-être garanti aux enfants et doit-être respecté.

Ceci ne peut être possible avant un certain âge. Encore moins à l'âge de huit jours ou même à dix ans. Circoncire un nouveau-né sain, sans son consentement, c'est porter atteinte, que l'on veuille ou pas, à son intégrité physique et génitale, dans le déni total et absolu de ce qu'il est, de ce qu'il représente et de ce que sont ses droits élémentaires et fondamentaux. Cela représente aussi une trahison, qui ne dit pas nécessairement son nom, des vrais enseignements abrahamiques ancestraux.

Être parent suppose avoir de la pitié envers sa progéniture. C'est cela aussi le message du Coran et le sens de la miséricorde chère à Dieu. Couper le prépuce d'un garçonnet, cela prend quelques minutes certes, mais il s'agit d'une action irréversible à des conséquences imprévisibles et parfois désastreuses, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique.

Il va falloir que l'on prenne le temps de réfléchir avant de circoncire. Car on peut toujours circoncire, une fois on est sûr de soi, et on n'est jamais sûr de quoi que ce soit, sauf de nos bêtises. En revanche, on ne peut, en aucun cas, revenir en arrière

une fois le pieux circonciseur ait mutilé le sexe de l'enfant. Quand c'est fait, c'est fait !

Il va falloir laisser l'enfant décider seul du sort de son prépuce, sans le forcer ou le manipuler dans un sens comme dans un autre, et surtout, ne pas décider à sa place et à son insu. Pas de précipitation donc, la circoncision, chirurgicalement parlant, et comme toute autre mutilation, peut se faire à sept jours comme à sept ans. D'ailleurs, et supposant que cela est vrai, la Torah ne dit-elle pas qu'Abraham se serait circoncis à 99 ans ? Ismaël ne serait-il pas circoncis à l'âge de 13 ans ? Les hadiths ne stipulent pas *qu'Abraham* se serait fait circoncire à 80 ou à 120 ans ?

Il va falloir laisser grandir l'enfant jusqu'un certain âge psychologique et intellectuel, qui puisse favoriser un minimum de discernement et permettre un maximum de dialogue. A ce moment là, comme Abraham l'a fait avec son fils, et si on insiste toujours à vouloir le circoncire pour satisfaire Yahvé ou je ne sais quelle autre divinité avide de prépuces, il va falloir lui dire ce que sont ces supposées convictions religieuses légitimant la mutilation d'un sexe sain. Il comprendra peut-être ou il ne comprendra pas. Mais il faut lui permettre, quelque soit sa réaction, d'accepter ou de refuser ; d'obéir ou de désobéir. La religion, en supposant que la circoncision en fait parti, ne s'impose pas au contraire. Parole du Coran : « **Nulle contrainte dans la religion !** »<sup>(42)</sup>



---

*Nous prions les auteurs ou détenteurs de droits d'illustrations qui n'auraient pu être contactés de nous en excuser, et nous les invitons à nous écrire.*

Enfin, les enfants, nos enfants ne nous appartiennent pas. Nous ne les possédons pas et nous ne pourrons jamais les posséder. Ainsi répondit un autre prophète, dans un récit de Gibran, lorsqu'une femme, qui portait un nouveau-né contre son sein, lui dit : « Parle-nous des Enfants ! ». Et le Prophète de répondre :

« Vos enfants ne sont pas vos enfants. Ils sont les fils et les filles du désir de la Vie pour elle-même. Ils passent par vous mais ne viennent pas de vous. Et bien qu'ils soient avec vous, ils ne vous appartiennent pas. Vous pouvez leur donner votre amour mais pas vos pensées, car ils ont leurs propres pensées. Vous pouvez loger leurs corps mais pas leurs âmes, car leurs âmes habitent la maison de demain, que vous ne pouvez visiter, pas même en rêve. Vous pouvez vous efforcer d'être semblables à eux, mais ne cherchez pas à les rendre semblables à vous. Car la vie ne revient pas en arrière et ne s'attarde avec le passé. Vous êtes les arcs à partir desquels vos enfants, telles des flèches vivantes, sont lancés. L'Archer vise la cible sur la trajectoire de l'infini, et Il vous courbe de toutes ses forces afin que les flèches soient rapides et

leur portée lointaine. Puisse votre courbure dans la main de l'Archer être pour l'allégresse, car de même qu'Il chérit la flèche en son envol, Il aime l'arc aussi en sa stabilité. »<sup>(43)</sup>

### **Notes :**

1-Coran 6:38

2-Coran 2:124

3-Coran 16:123

4-Coran 2:138

5-Muhammad ben Ismaël Al-Bukhâry, *Le Sahih d'al-Bukhâryhadith*, traduction Ahmed Harakat, Al-Maktaba Al-A'sriyyah, Beyrouth, 2006, Vol. 4, p. 440, hadith n° 3356

6-Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, *Circoncision, le Complot du silence*, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 69

7-*Ibid.*, p. 70

8-*Ibid.*, p. 70

9-*Ibid.*, p. 82-83

10-Coran 3:6

11-Coran 3:191

12-Coran 38:27

13-Coran 13:8

14-Coran 40:64

15-Coran 82:6-8

16-Coran 95:4

17-Coran 4:118-119

18-Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, *op. cit.*, p.67

19-Israël Wolfson, *Ka'ab Al Ahbar Jews and Judaism in the Islamic Tradition*, Impremerie Asharq Attaouniyah, Jerusalem, 1971, p. 9-11

20-*Ibid.*, p. 54-55

21-*Ibid.*, p. 31

22-*Ibid.*, p. 59

23-*Ibid.*, p. 63-66

24-Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, *op. cit.*, p. 72-73

25-Genèse, 17:1-25

26-Genèse 21:1-4

27-Rabbin Ted Falcon, David Blatner, Josy Eisenberg, *Le judaïsme pour les nuls*, Editions First, Paris, 2008, p. 98

28-Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, *op. cit.*, p. 70

29-Valéry Boyer (député UMP), question au gouvernement, sur le lien : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-30856QE.htm>

30-Valéry Boyer (député UMP), question au gouvernement, sur le lien : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-30856QE.htm>

31-Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, *op. cit.*, p. 167

32-Valéry Boyer (député UMP), question au gouvernement, sur le lien : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-30856QE.htm>

33-Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, *Circoncision masculine, circoncision féminine : débat religieux, médical, social et juridique*, l'Harmattan, Paris, 2001, p.279

34-Info-Circoncision : [www.infocirc.org](http://www.infocirc.org)

35-Info-Circoncision : [www.infocirc.org](http://www.infocirc.org)

36-Info-Circoncision : [www.infocirc.org](http://www.infocirc.org)

37-Sami Aldeeb Abu-Sahlieh, *op. cit.*, p. 280-281

38-*Ibid.*, p. 280-281

39-Il s'agit là d'un extrait de la réponse adressée par Marilyn Milos, présidente de NOCIRC (<http://www.nocirc.org/>), à Sami Aldeeb suite au courrier que ce dernier lui avait adressé lui informant de la diffusion en Suisse, le 23 août 1995, d'un article stipulant que la circoncision protège du sida !

40-Coran 56 : 100-109

41-Pierre Ryckmans, *Les Entretiens de Confucius*, Gallimard, Paris, 1987, p.12

42-Coran 2 : 256

43-Gibran Khalil Gibran, *Le Prophète*, traduction de l'anglais Anne Wade Minkowski, Editions Gallimard, 1992, p.38-39

<http://mlouizi.unblog.fr/2009/07/03/le-juste-prix-de-la-terre-promise-reflexion-autour-de-la-circoncision/>